



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 983

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les plaintes de plus en plus nombreuses qu'il reçoit tant de la part des enseignants que de la part des étudiants sur l'état des locaux universitaires. Il lui demande quelles seront les mesures prises pour améliorer les conditions de travail dans l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

Reponse. - Plusieurs mesures sont envisagées (et pour certaines déjà mises en oeuvre) pour améliorer le niveau d'entretien des locaux universitaires. En premier lieu, une dotation complémentaire de 100 MF a été attribuée aux universités pour l'entretien des locaux par le décret d'avances du 10 juin 1988. Elle a permis de réaliser, dans le cadre du plan d'urgence, un effort significatif et immédiat pour l'amélioration du cadre universitaire. Le budget 1989 prévoit pour sa part des mesures importantes dans ce domaine : l'accroissement des subventions globales de fonctionnement (+ 200 MF) permettra notamment de renforcer, dans la continuité du décret d'avances, les dotations destinées à l'entretien des bâtiments. Par ailleurs, les crédits d'investissements destinés à la maintenance des bâtiments universitaires connaissent une augmentation exceptionnelle de plus de 46 p 100, passant de 215 MF en 1988 à 315 MF en 1989. Des actions de formation et d'organisation sont en outre envisagées pour permettre à chaque responsable d'établissement de définir une véritable politique de maintenance du patrimoine, fondée sur une programmation pluriannuelle des opérations de diagnostic, d'entretien préventif, et de grosses réparations. Enfin, une attention particulière sera accordée aux projets d'amélioration du cadre de vie à l'intérieur des universités. Ces projets seront encouragés, et leur financement examiné au même titre que celui des opérations d'accroissement de capacité des établissements.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 983

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2227